

## **AVIS PUBLIC**

## ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020 DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET

**AVIS** est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QU'au cours d'une séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à être tenue le 22 janvier 2018, à 18 h, seront présentés pour adoption les prévisions budgétaires 2018 de même que le programme d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'Agglomération.

QUE cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération sera suivie de la séance ordinaire de janvier.

QU'au cours de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à être tenue le 22 janvier 2018, à 19 h, seront présentés pour adoption les prévisions budgétaires 2018 et le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la Ville.

QUE cette séance extraordinaire sera suivie de la séance ordinaire de la Ville.

Ces séances se tiendront au lieu ordinaire en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

**DONNÉ** à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 20 décembre 2017.

Judith Saint-Louis Greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page \_\_\_\_ de l'édition du 20 décembre 2017 du journal Accès, Le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard de l'hôtel de ville et diffusée sur le site Internet municipal à la date précitée.